



Déclaration du Commissaire Général de l'UNRWA au Conseil de Sécurité de l'ONU

Le 31 janvier 2024, nous déclarons "Le Mouvement de la Paix, qui a condamné sans appel les massacres commis le 7 octobre par le Hamas et dénoncé la dérive génocidaire du gouvernement Netanyahu, appelle le président de la République française à revenir immédiatement sur sa décision et à augmenter la participation de la France au financement de l'UNRWA au vu de l'ampleur sans cesse croissante de la catastrophe humanitaire à Gaza." ([voir la déclaration](#))

C'est pourquoi le Mouvement de la Paix appelle tous ses comités, toutes ses adhérentes et adhérents, tous ses amies et amis et toutes les citoyennes et citoyens à partager ; à faire connaître cette déclaration du commissaire général de l'UNRWA au conseil de sécurité de l'ONU.

Le Mouvement de la Paix

DÉCLARATION DU COMMISSAIRE GÉNÉRAL DE L'UNRWA AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

17 avril 2024, New York

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,**

C'est une période de changements sismiques au Moyen-Orient.

Au cœur de cette région, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA) est une force stabilisatrice.

À Gaza, l'Agence est l'épine dorsale de l'opération humanitaire, coordonnant et fournissant une aide vitale.

Au-delà de Gaza, elle défend le développement humain pour les réfugiés palestiniens depuis des décennies dans toute la région.

Aujourd'hui, une campagne insidieuse visant à mettre fin aux opérations de l'UNRWA est en cours, avec de graves implications pour la paix et la sécurité internationales.

C'est dans ce contexte que le Conseil est appelé à examiner les défis existentiels auxquels l'Agence est confrontée.

Monsieur le Président,

Six mois de bombardements incessants et d'un siège impitoyable ont transformé Gaza au point d'en rendre la ville méconnaissable.

Des maisons, des écoles et des hôpitaux ont été réduits à l'état de décombres, sous lesquels gisent d'innombrables corps.

Les enfants sont les premières victimes de cette guerre.

Plus de 17 000 d'entre eux sont séparés de leur famille, livrés à eux-mêmes face à l'horreur de Gaza.

Des enfants sont tués, blessés et affamés, privés de toute sécurité physique ou psychologique.

À travers Gaza, une famine provoquée par l'homme resserre son emprise.

*Dans le nord, les nourrissons et les jeunes enfants ont commencé à mourir de malnutrition et de déshydratation.
De l'autre côté de la frontière, de la nourriture et de l'eau potable vous attendent.*

Mais l'UNRWA n'est pas autorisée à acheminer cette aide et à sauver des vies.

Cette indignation se produit en dépit des ordres successifs de la Cour internationale de Justice d'augmenter le flux d'aide à Gaza – ce qui peut être fait s'il y a une volonté politique suffisante.

Vous avez le pouvoir de faire la différence.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Le mandat de l'UNRWA est soutenu par une écrasante majorité d'États Membres.

Pourtant, l'Agence est soumise à d'énormes pressions.

Il fait l'objet d'une campagne visant à le chasser du territoire palestinien occupé.

À Gaza, le gouvernement d'Israël cherche à mettre fin aux activités de l'UNRWA.

Les demandes de l'Agence d'acheminer de l'aide dans le nord sont refusées à plusieurs reprises.

Notre personnel n'est pas autorisé à participer aux réunions de coordination entre Israël et les acteurs humanitaires.

Pire encore, les locaux et le personnel de l'UNRWA sont pris pour cible depuis le début de la guerre.

178 membres du personnel de l'UNRWA ont été tués.

Plus de 160 locaux de l'UNRWA, pour la plupart utilisés comme abris, ont été endommagés ou détruits, tuant plus de 400 personnes.

Les locaux libérés par l'Agence ont été utilisés à des fins militaires par les forces israéliennes, le Hamas et d'autres groupes armés palestiniens.

Notre quartier général a été occupé militairement et des allégations ont émergé concernant l'existence de tunnels sous nos locaux.

Des membres de l'UNRWA détenus par les forces de sécurité israéliennes ont partagé des récits poignants de mauvais traitements et de torture en détention.

Monsieur le Président,

Nous exigeons l'ouverture d'une enquête indépendante et l'obligation de rendre des comptes pour le mépris flagrant du statut protégé des travailleurs, des opérations et des installations humanitaires par le droit international.

Agir autrement créerait un dangereux précédent et compromettrait l'action humanitaire dans le monde entier.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

La situation en Cisjordanie occupée est également très préoccupante.

Les attaques quotidiennes des colons israéliens, les incursions militaires et la destruction de maisons et d'infrastructures civiles font partie d'un système bien huilé de ségrégation et d'oppression.

L'espace opérationnel de l'UNRWA se rétrécit, avec des mesures arbitraires imposées par Israël pour restreindre la présence et les mouvements du personnel.

Il devient de plus en plus difficile de garder nos écoles et nos centres de santé ouverts et accessibles.

Des mesures législatives et administratives visant à expulser l'UNRWA de son siège à Jérusalem-Est et à interdire ses activités sur le territoire israélien sont également en cours.

Monsieur le Président,

Au milieu de ces difficultés, de graves allégations contre des membres du personnel de l'UNRWA à Gaza ont émergé en janvier.

Horrié par ces allégations, j'ai immédiatement mis fin aux engagements des personnes concernées.

Le Secrétaire général a ordonné l'ouverture d'une enquête par l'intermédiaire du Bureau des services de contrôle interne.

En parallèle, un groupe d'examen indépendant évalue la manière dont l'UNRWA maintient la neutralité - un principe fondamental qui guide notre travail.

Malgré ces mesures rapides et décisives, un montant important de financement des donateurs reste suspendu.

Cela a de graves répercussions opérationnelles et compromet la viabilité financière de l'Agence.

Soyez assurés que nous demeurons fermement déterminés à mettre en œuvre les recommandations de l'examen et à renforcer les garanties existantes contre les atteintes à la neutralité.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Comme je l'ai dit à l'Assemblée générale en mars, les appels à la fermeture de l'UNRWA ne concernent pas le respect des principes humanitaires.

Ces appels visent à mettre fin au statut de réfugié de millions de Palestiniens.

Ils cherchent à modifier les paramètres politiques de longue date pour la paix dans le territoire palestinien occupé, fixés par les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil.

Les accusations selon lesquelles l'UNRWA perpétue délibérément le statut de réfugié sont fausses et malhonnêtes.

L'Agence existe parce qu'une solution politique n'existe pas.

Il existe à la place d'un État capable de fournir des services publics essentiels.

La communauté internationale s'efforce depuis longtemps d'endiguer le conflit israélo-palestinien plutôt que de le résoudre.

La solution à deux États est soutenue du bout des lèvres chaque fois qu'une escalade se produit, ce qui coûte des vies et de l'espoir.

L'UNRWA a été créée il y a 75 ans en tant qu'agence temporaire.

Une mesure provisoire, dans l'attente d'une réponse politique à la question de Palestine. Si la communauté internationale s'engage réellement en faveur d'une solution politique, l'UNRWA peut retrouver sa nature temporaire en soutenant une transition limitée dans le temps, en fournissant une éducation, des soins de santé primaires et un soutien social.

Il peut le faire jusqu'à ce qu'une administration palestinienne prenne en charge ces services, absorbant le personnel palestinien de l'UNRWA en tant que fonctionnaires.

Monsieur le Président,

Le démantèlement de l'UNRWA aura des répercussions durables.

À court terme, cela aggravera la crise humanitaire à Gaza et accélérera l'apparition de la famine.

À plus long terme, elle compromettra la transition entre le cessez-le-feu et le « jour d'après » en privant une population traumatisée de services essentiels.

Cela rendra presque impossible la tâche redoutable de ramener à l'école un demi-million de filles et de garçons profondément angoissés.

Ne pas tenir ses promesses en matière d'éducation condamnera toute une génération au désespoir, alimentant la colère, le ressentiment et des cycles sans fin de violence.

Une solution politique ne peut réussir dans un tel scénario.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Permettez-moi de conclure par trois appels :

Premièrement J'appelle les membres du Conseil à agir conformément à la résolution 302 de l'Assemblée générale et à préserver le rôle essentiel de l'UNRWA, maintenant et dans le cadre d'une transition.

L'UNRWA est depuis longtemps le gardien des droits des réfugiés de Palestine.

Il ne pourra renoncer à son rôle central de fournir des services essentiels et de protéger les droits de l'homme que lorsqu'une solution politique sera trouvée.

D'ici là, le soutien politique des États membres doit s'accompagner d'un financement.

Deuxièmement je vous demande instamment de vous engager en faveur d'un véritable processus politique aboutissant à une solution qui puisse apporter la paix aux Palestiniens et aux Israéliens.

Ce processus doit défendre les droits des réfugiés de Palestine et leur aspiration à une solution politique juste et durable à leur situation.

Troisièmement, nous devons reconnaître qu'un processus politique ne garantit pas à lui seul une paix durable.

Les blessures profondes dans cette région ne peuvent être guéries sans cultiver l'empathie et rejeter la déshumanisation qui sévit, que ce soit dans la rhétorique politique ou dans l'utilisation abusive des nouvelles technologies dans la guerre.

Nous devons refuser de choisir entre faire preuve d'empathie envers les Palestiniens ou les Israéliens ; ou faire preuve de compassion pour les Gazaouis ou les otages israéliens et leurs familles.

Au lieu de cela, nous devons reconnaître – et refléter dans nos paroles et nos actions – que les Palestiniens et les Israéliens partagent une longue et profonde expérience de chagrin et de perte.

Qu'ils méritent également un avenir pacifique et sûr.

Je vous demande instamment de contribuer à la réalisation de cet avenir par une action multilatérale fondée sur des principes et un engagement sincère en faveur de la paix.

Merci.